

# CONDUITE A TENIR EN CAS D'ECHOUAGE DE MAMMIFERE MARINS



Contactez immédiatement le : **05 46 44 99 10** (Permanence 7/7 j)

**L'Observatoire PELAGIS** en responsabilité du **Réseau National Echouage (RNE)**  
(UMS 3462, Université de La Rochelle-CNRS)

## ■ Cas d'un animal vivant

**Attention ces animaux s'échouent généralement du fait de pathologies potentiellement transmissibles à l'homme**

- > Interdire la zone au public : établir un périmètre de sécurité et le faire tenir
- > Prévenir l'Observatoire PELAGIS
- > Ne pas le manipuler pour éviter d'être contaminé ou de blesser l'animal
- > Ne pas tenter de remise à l'eau
- > Se tenir à distance : risques de coups, morsures...
- > Eviter les attroupements, l'agitation et le bruit qui pourraient stresser l'animal
- > Concernant les dauphins : ne jamais tirer sur les nageoires, humidifier l'animal en couvrant son dos et ses flancs de linges humides (à défaut, arroser prudemment l'animal), ne jamais couvrir, ni arroser l'évent (orifice de la respiration situé au sommet de la tête)
- > Prise en charge par le Réseau national échouage

**Si des manipulations sont engagées avant l'arrivée du RNE les opérateurs doivent impérativement être en contact avec l'Observatoire PELAGIS :**

**05 46 44 99 10**

Utiliser obligatoirement des équipements de protection : Masque, lunette et gants

## ■ Cas d'un animal mort

- > Interdire la zone au public : établir un périmètre de sécurité et le faire tenir
- > Prévenir le UMS PELAGIS
- > Utiliser des équipements de protection individuelle adaptés aux risques biologiques (gants, lunettes tenues dédiées) afin d'éviter tout risque de transmission de maladie lors de la manipulation de l'animal
- > Sortir l'animal du Domaine Public et le stocker dans un lieu de dépôt à l'écart du public
- > Après l'inspection du RNE : contacter la société d'équarrissage dans les 24 h qui procédera gratuitement à l'enlèvement et à l'élimination du cadavre